15 francs produit de la quête faite après la conférence *donnée chez M. Prouvost ?*

— Oui.

— Est-ce vous qui avez dit à M. Sauve-Evansy que le Maire vous avait refusé un secours ?

— Non.

— Depuis que vous ne travaillez plus, recevez-vous des secours du Bureau de Bienfaisance ?

— Je reçois, par semaine, douze livres de pain.

M. Seguin, commissaire, a également entendu M. Fortier, qui *présidait la réunion : celui-ci a déclaré que* c'était lui qui avait dit à M. Sauve-Evansy que le Maire avait refusé un secours à Deroubaix et qu'il l'avait appris par une tierce personne qu'il n'a pas voulu nommer.

Notre collaborateur, après avoir recueilli ces renseignements, s'est présenté chez M. Deroubaix qui a *refusé* de donner toute explication.

Lannoy. — *Le conseil de révision.* — Les opérations du conseil de révision ont eu lieu, hier mardi à Lannoy, pour toutes les communes du canton. A huit heures, M. Beltremieux, maire de Lannoy, a reçu à la gare MM. Vel-Durand, préfet du Nord; Avon, général commandant la 1re subdivision; Ricard, conseiller de préfecture; Lajube, sous-intendant militaire; Maréchal, commandant de recrutement; Brindel et Wattier, médecins-majors; Charrier, chef de division à la préfecture; Poilvez, lieutenant de gendarmerie.

Ces messieurs se sont rendus à pied à la Mairie où les attendaient plusieurs membres du conseil municipal de Lannoy, et MM. Dessaint, juge de paix, Faucon, percepteur, Anciaux, directeur des postes, Roche, agent-voyer, Mouy, capitaine de douanes, et les maires du canton.

La gendarmerie de Lannoy faisait le service d'ordre, renforcés par des gendarmes de Roubaix et de Wattrelos.

Les opérations de révision ont commencé aussitôt A 10 heures 1/2, elles étaient terminées. La revue d'appel a eu lieu ensuite sur la Grande-Place. Aucun incident.

A onze heures, M. le Préfet et la plupart des membres du conseil de révision, se sont rendus chez M. Beltremieux-Pajot où un dîner leur a été offert. A une heure, M. Vel Durand et quelques membres du Conseil ont été conduits, en voiture, à Roubaix, où ils ont pris le train de 1 h. 58 pour Lille.

— *Le Conseil municipal* était convoqué, mardi soir, à huit heures, à la Mairie. Les conseillers n'étaient pas en nombre. MM. Oscar Beltremieux, maire; Joly, adjoint; Dujardin, Leborgne, Marcilly, Mulle, Beltremieux-Pajot, étaient seuls présents. A huit heures vingt, M. le Maire a déclaré à notre collaborateur que la séance n'aurait pas lieu.

— *Le carrousel.* — C'est le dimanche 17 mai prochain qu'aura lieu à Lannoy, le carrousel au bénéfice des pauvres.

A la librairie du « Journal de Roubaix ». — Traditions culinaires, l'art de manger toutes choses à table — par la baronne STAFFE. 4152

Cours de peinture et de dessin. (*Voir la 4e page*) 4133

Communications

FANFARE DELATTRE. — *Les musiciens de la Fanfare Delattre* sont priés de ne pas manquer à la répétition générale, qui aura lieu ce soir à 8 heures 1/2, en vue du concert du 3 mars.

ENRHUMÉS! — Prenez le sirop pectoral DELABARRE, il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme.** — Le flacon : 1 fr. 40, rue d'Inkermann, 51, Roubaix. 3028—41530

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REUOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

WATTRELOS

Scènes de brutalité. — Une enquête a été ouverte par la gendarmerie au sujet d'une scène de brutalités qui s'est passée dimanche soir.

Un ouvrier tisserand, Henri Duvillers, demeurant à Saint-Liévin, maisons Denis Dhalluin, se trouvait à l'estaminet Codron, à la Houzarde, quand il fit la rencontre des deux frères Charles et Gustave Ruyscart, qui l'entraînèrent à Estaimpuis chez M. Paul Vanimmen, dit « Tilis », où sans motif aucun, Duvillers après avoir payé à boire à ses deux camarades d'occasion, a été roué de coups par eux.

— Une autre scène de brutalité dont l'auteur, un belge, du nom d'Emmanuel Vandemeulebrouck, né à Beveren (Belgique), et habitant le hameau du Touquet, a été arrêté, est à signaler.

Vandemeulebrouck a exercé de telles violences sur une jeune fille contre laquelle il couvait depuis un certain temps des projets de vengeance qu'il lui brisa les cartilages du nez et lui abîma la mâchoire.

Vandemeulebrouck sera transféré à Lille ce matin, mercredi.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur

à **3,60** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP

A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	A TOURCOING
Rue du Bois, 13.	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 1
Rue de l'Industrie, 2.	Rue de Gand, 91
Rue Pierre-de-Roubaix, 153.	Rue du Tilleul, 15.
Rue Pierre-de-Roubaix, 55.	**A CROIX**
Rue de l'Epeule, 185.	Epicerie du Tonneau d'Or à la Croix-Blanche.
Rue de Tourcoing, 153.	Rue de la Fraternité, 9. Duvivier
Rue du Tilleul, 137 et 139.	**A WATTRELOS**
Boulevard de Strasbourg, 124.	Salembier-Hollebecq, r. Carnot
Rue d'Alsace, 84.	**A Lys-lez-Lannoy**
Rue de Lille, 74 bis	Wallaya, rue du Bois.
Rue de la Halle, 9.	**A LILLE**
Rue Notre-Dame, 47.	Rue Esquermoise, 68.
Rue de Lille, 107.	**A BOULOGNE-SUR-MER**
Rue de la Chaussée, 1	Rue de la Lampe, 32.
Rue Decrême, 37.	**A CALAIS**
Rue Turgot, 68.	Rue Lafayette, 46.
Rue du Lieutenant-Castelain, 4	Rue des Bouchers.
Place de la Gare, 14.	**A BERCK-SUR-MER**
Grande-Rue, 35.	Gde épic. modèle, pl. de l'Eglise
Rue du Fort, 86	**A PARIS**
Rue de Hétomne, 31.	Rue Vivienne, 26
Rue de Naples, 88	

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87903

LA PUBLICITÉ

Par affiches ou circulaires n'est pas mauvaise ; mais elle dure.....

Ce que durent les roses,
L'espace d'un matin.....

L'avis, fréquemment rappelé dans des journaux ayant une nombreuse clientèle, est le seul moyen efficace de graver une adresse, un renseignement utile dans l'esprit du public.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ tapissier décorateur,

LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

LES GRÈVES. — A TOURCOING. — Quelques ouvriers nouveaux seulement ont travaillé mardi au tissage de MM. Ritaine et Watteau ; aucun gréviste ne s'est présenté.

A la filature de MM. J. Descurtiens et fils, rue de Bradfort, la situation n'a pas changé : au reste, comme nous l'avons dit hier, rien ne pouvait être décidé avant le retour d'un des patrons qui a dû rentrer mardi soir.

La filature est en marche seulement depuis 15 jours. Des 15 rattacheurs, 6 seulement travaillaient de leur métier : 3 ont gagné 4 fr. 50 par jour, les trois autres ont perdu une journée et demie par suite de réparations à faire à un métier et n'ont gagné que 3 fr. 70. 8 autres rattacheurs dont les métiers ne sont pas encore prêts, travaillent au nettoyage et sont payés à raison de 0,30 l'heure.

Le quatrième rattacheur qui avait été malade pendant quelques jours, n'est rentré que mardi matin.

Les bâcleurs étaient payés proportionnellement 2 fr., 1,80 et 1,60.

A HALLUIN. — *Remise de livrets.* — Nous avons parlé de divers incidents qui s'étaient produits, vendredi dernier, à l'établissement de M. Verhaeghe-Vandewynckele, à Halluin : un certain nombre d'ouvriers sécheurs et laveurs avaient successivement demandé une augmentation, soit pour le travail à la journée, ou à la tâche, aux 100 kilos. Ils avaient obtenu complète satisfaction et s'étaient engagés à rentrer le jour même dans l'après-midi.

Or, pas un seul ne s'est présenté. Comme c'était jour de paie, la prolongation d'absence pouvait s'expliquer dans une certaine mesure.

Le samedi, la situation resta la même; mais avant d'en venir à aucune mesure de rigueur, on jugea convenable d'attendre jusqu'au lundi.

Cédant à on ne sait quels conseils, les ouvriers, après avoir tenu plusieurs réunions, décidèrent de ne pas reprendre le travail, si on ne leur faisait quelques nouvelles concessions.

Alors le patron après avoir pris l'avis de M. Dumortier président du conseil des prud'hommes, a signé la sortie de tous ceux qui avaient ainsi abandonné volontairement la fabrique. Ils n'étaient d'abord qu'une vingtaine, mais ils avaient réussi lundi à faire une dizaine de recrues.

L'établissement emploie plus de 100 ouvriers : on en avait embauché une douzaine de nouveaux mardi dans la matinée.

Tous les ouvriers en question demeurent aux Baraques: les livrets, au nombre de 30, ont été remis mardi après-midi à M. le commissaire de police de Menin, et ils ont été portés aussitôt, par les agents, au domicile des intéressés.

Une cavalcade de bienfaisance du lundi de Pâques. — Nous recevons communication de la circulaire suivante qui a été adressée aux présidents des diverses sociétés de la ville :

« Le magnifique résultat obtenu l'an dernier par la Cavalcade de la Mi-Carême a décidé le Comité organisateur à faire cette année, le lundi de Pâques, une nouvelle sortie du même genre.

» A cet effet, il y aura mercredi soir, à l'Hôtel du Cygne, (salle des Crick-Sicks) une réunion générale de tous les présidents *des sociétés et des groupes*, à 9 heures précises, à laquelle vous voudrez bien assister ou vous faire représenter.

» Il vous y sera fait diverses communications.

» Dès maintenant, grâce à la générosité de plusieurs personnes, le succès de cette fête est assuré et le Comité est certain que vous ne lui refuserez pas votre précieux concours.

» Le bon vouloir et le dévouement de chacun en cette circonstance nous permettront d'escompter un succès sans précédent, malgré le peu de temps qui nous reste — mais il faut se mettre dès maintenant à la besogne.

» La réunion préparatoire de mercredi sera très importante, et vous aurez tous à cœur d'y apporter votre intelligent et dévoué concours.

» Veuillez croire à nos meilleurs sentiments.

» Pour le Comité, CHARLES WATTINNE. »

Un grave accident de voiture. — Mardi vers midi, un domestique de M. Destrebecq, marbrier, Remi Vanleweide, âgé de 50 ans, conduisait sur un camion un gros bloc de pierre, à l'établissement de MM. Tiberghien frères, rue d'Alsace. Au moment de franchir la porte d'entrée le domestique voulant soulager son cheval, tirait lui-même d'une main, par l'un des côtés du camion. Malheureusement, il glissa et la roue lui passa sur la jambe droite. M. le docteur Bernard qui fut appelé aussitôt constata une fracture compliquée à la hauteur de la cheville.

Le blessé qui est veuf avec 6 enfants a été reconduit en voiture à son domicile, hameau du Sapin-Vert, à Wattrelos.

Un doigt arraché. — Mardi matin, une jeune bâleuse de la filature de MM. Jules Desurmont et fils, Aline Descamps, âgée de 15 ans, demeurant rue du Bosquiel, à Bondues, a eu l'index de la main droite broyé dans les peignes de son métier. M. le docteur Bernard a dû en faire l'amputation.

Un commencement d'incendie. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers 1 heure 1/2 du matin, on prévenait les pompiers que le feu venait de se déclarer chez M. Albert Graux, mécanicien, rue Nationale, n. 35. On adapta un dévidoir à une bouche d'eau et, en quelques minutes, tout danger avait disparu.

On avait placé au grenier contre la cheminée des caisses remplies de copeaux. C'est sans doute par suite d'un vice de construction que le bois aura pris feu. Cet incendie aurait pu prendre rapidement de grandes proportions.

Les dégâts couverts par une assurance à « La Générale » sont évalués à 200 fr.

En chemin de fer. — M. Pieters, contrôleur au chemin de fer du Nord faisant son service en gare de Tourcoing, avait demandé à voir le billet que venait de prendre Henri Devos, menuisier rue de Gand. Mais celui-ci refusa en termes fort peu parlementaires et alla même jusqu'à frapper et terrasser celui qui ne faisait que son devoir. C'est un oubli qui lui coûtera cher.

Mouvaux. — *Résultat d'adjudication.* — Hier soir à 7 heures a eu lieu dans une des salles de la Mairie, l'adjudication pour l'enlèvement des boues de la commune pour l'année 1896. M. Philippo, fermier à Mouvaux a été déclaré adjudicataire pour la somme de 500 francs.

Halluin. — *Incendie d'un abri de bigneters.* — On sait que la construction de ces sortes d'abris est des plus primitives : quelques perches et des planches en font toute les frais. Le mobilier est tout aussi sommaire, et la literie ne se compose guère que d'une épaisse couche de paille.

A la briqueterie que M. Barbare exploite au Mont d'Halluin, 16 ouvriers couchaient ainsi sous le même toit. Mardi vers 7 heures, ils s'étaient à peine mis à l'ouvrage, qu'ils s'aperçurent que leur baraque était en flammes. Ils y avaient laissé quelques hardes ; mais on n'eut le temps de rien sauver.

Les pertes sont évaluées à 200 fr., il y a assurance. On croit qu'un ouvrier avait allumé une cigarette, avant de sortir et qu'il a dû jeter sans précaution l'allumette dont il s'était servi.

— *La rixe du chemin de Roubecque.* — C'est bien une rixe et non une agression, comme on l'avait dit tout d'abord. L'enquête à laquelle il a été procédé par la gendarmerie aurait même prouvé que les premiers torts ne seraient pas venus des jeunes gens de Linselles, mais bien du sieur D..., le beau-frère du garçon brasseur.

Quoi qu'il en soit, des coups graves ont été portés de part et d'autre ; on aurait même frappé avec un marteau et l'un des combattants de Linselles a été mis dans un si piteux état qu'il ne pourra reprendre son travail avant une quinzaine de jours.

Ils étaient quatre d'Halluin et trois de Linselles ; ils sont tous poursuivis pour violences réciproques.

Linselles. — *Tristes scènes de cabaret.* — Les faits que nous allons rapporter se sont passés il y a déjà une dizaine de jours, ils ne sont arrivés aux oreilles de la police que lundi dernier par suite de la plainte déposée par M. Delobel.

Le dimanche 15 mars, vers 10 heures du soir, c'est-à-dire au moment de la fermeture de son débit de boisson, M. Delobel, cabaretier au Flégard, se trouva aux prises avec plusieurs consommateurs récalcitrants, les frères Mullez et Noulez.

Avec l'aide de trois amis, MM. Catteau, E. Debay et H. Marescaux, le cabaretier parvint enfin à les mettre à la porte. Comme il arrive souvent dans des circonstances semblables, les individus chassés cassèrent des carreaux. MM. Marescaux et Catteau qui de nouveau avaient voulu s'interposer furent très maltraités ; le premier reçut un éclat de pierre sur la cornée de l'œil ; pendant plusieurs heures on crut que l'œil atteint était perdu ; le second eut la lèvre inférieure coupée par un coup de couteau et eut deux dents brisés.

Une scène semblable ayant été sur le point de se renouveler, M. Delobel a déposé une plainte.

Marcq-en-Barœul. — *Un marbrier victime d'un accident.* — Dans la matinée de mardi, vers neuf heures, M. Perrigot, marbrier, était occupé, avec ses ouvriers, à décharger des pierres destinées à une construction, rue d'Orchies.

Un des blocs qui se trouvait sur le camion glissa trop rapidement sans qu'on ait pu le retenir; M. Perrigot qui soutenait cette pierre a eu la main droite prise entre le bloc et un des côtés du camion; plusieurs doigts ont été écrasés.

Un médecin voisin fut appelé de suite à donner au blessé les soins les plus empressés.

M. Perrigot a fait preuve de beaucoup de courage pendant le pansement qui a été très douloureux.

— *Un accident de travail.* — Mardi matin un jeune garçon de 15 ans nommé Louis Foveau, occupé à la corderie de M. Jules Delos, a été blessé sérieusement à la main gauche.

Le jeune Foveau essayait de retirer des morceaux d'étoupe dans le bas d'un métier; il a eu plusieurs doigts de la main écrasés par un engrenage.

M. Ducroquet, médecin, a donné ses soins au blessé.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 24 mars.* — DÉLIT DE MENDICITÉ. — Le 20 mars, un agent de passage rue du Collège, à Roubaix, avait reçu la plainte d'une dame du quartier qu'un individu l'avait insultée parce qu'elle avait refusé de lui donner l'aumône. L'homme fut arrêté; c'est un domestique du nom d'Alfred Delagence, 39 ans, sans domicile fixe : il est condamné à quinze jours d'emprisonnement.

Concerts et Spectacles

Wattrelos. — C'est devant une nombreuse assistance qu'a eu lieu, dimanche, le concert offert par la chorale l'*Union des Travailleurs*, à ses membres honoraires, dans la salle des fêtes de M. Leclercq-Dupire.

La *Philharmonique du Jean-Ghislain* de Roubaix, exécute d'abord un allegro militaire vivement enlevé, puis une ouverture et une polka pour piston, le soliste M. Fauqueux a été applaudi.

La commission de l'*Union des Travailleurs* a remis au chef de la *Philharmonique* une magnifique corbeille de fleurs.

M. Lerouge, ténor, a bien interprété la cavatine de *Mireille*.

Les chansonnettes comiques de M. Jules Décottenlie, ont déridé l'auditoire.

Le quatuor exécuté par MM. Lerouge, Dubus, Brunin et Borny, a été bien rendu par les interprètes.

La chorale l'*Union des Travailleurs* a exécuté ensuite à l'*Ombre du drapeau* et le *Chant du Crépuscule*, avec ensemble et justesse, sous l'habile direction de son chef, M. Auguste Lardinois, qui a interprété une fantaisie de Weltge et un air varié de Bender pour clarinette. Il a été vivement applaudi. Cette soirée s'est terminée par une comédie, la *Fête des Charcutiers* qui a bien fait rire.

Tourcoing. — *La séance de l'Union Dramatique.* — La séance donnée lundi soir, à la salle des Fêtes, par l'*Union Dramatique de Tourcoing* a offert un réel intérêt grâce à la valeur de la principale pièce qui y a été représentée, *Les Rantzaw*, d'Erckman et Chatrian. On peut regretter que le public n'ait pas répondu avec plus d'empressement à l'invitation des organisateurs qui, en abordant une œuvre de ce genre, ont fait preuve de louables efforts.

Le sujet de *Les Rantzaw* est connu : c'est l'amour filial triomphant de haineuses rancunes entre deux frères divisés par des questions d'argent, thèse de haute moralité qui a été d'ailleurs couronnée par l'académie Française.

Quant à l'interprétation, on peut dire d'une façon générale qu'elle a été satisfaisante.

MM. C. Delestang et E. Van Pachterbeke se sont bien identifiés avec les personnages de *Jean* et de *Jacques Rantzau* qu'ils ont d'ailleurs rendus avec un réel sentiment.

M. P. Desmel, *Georges Rantzau*, dénote d'assez sérieuses dispositions, mais nous lui voudrions plus de souplesse dans le jeu et plus de sobriété dans les gestes.

Dans le rôle de *Lebel*, M. J. Scamps s'est montré peut-être un peu trop compassé. Quant à M. Dujardin, il a fait un intéressant maître d'école, mais qu'il soigne l'accent.

Avec un peu plus de chaleur dans le débit, Mlle Fourneaux aurait fait une *Louise Rantzau* parfaite. Voilà pour les principaux rôles ; ces quelques réserves faites, nous nous plaisons à reconnaître que dans l'ensemble la pièce a été bien comprise de ses interprètes.

Mon Isménie, de Labiche, a terminé la soirée. M. Léon Lefebvre a joué avec entrain le rôle de *De Vancouver*, nous lui demandons toutefois de ne pas faire la note. M. J. Scamps a encore manqué un peu d'aisance en *Barésenbœuf*. Quant à Mme Bostzel, elle dénote une réelle *expérience des planches. En somme*, comédie finement enlevée.

Un mot pour les décors qui étaient très jolis.

DR L'E..

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'on n'on n la responsabilité de la rédaction.

Le service de l'ébouage

Roubaix, le 21 mars 1896.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix.*

Chaque jour, dans tous les quartiers de la Ville, un agent de police, qui, d'ailleurs, fait son devoir, enjoint aux habitants, devant les maisons desquels se trouvent des détritus, d'avoir à les enlever.

De nombreux procès-verbaux sont dressés contre les délinquants, et des amendes s'ensuivent.

Est-ce véritablement la faute des habitants? Pas toujours, puisque, dans certains quartiers, le service de l'ébouage n'est pas encore fait à 7 heures du soir. Les « poubelles » sont pourtant là qui attendent les voitures; les chiens en profitent pour les visiter, et bientôt les trottoirs sont remplis de papiers, d'os et de cendres. D'où contravention...

Convaincu qu'il suffira de signaler ce fait à M. le directeur du service de l'ébouage, pour qu'il donne des ordres en conséquence, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Un contribuable.

Les cars électriques et les accidents

Monsieur Reboux,
Directeur du *Journal de Roubaix*,

Les règlements prescrivent aux conducteurs de tramways d'avertir, par le cornet, leur passage à l'intersection des rues; cette mesure est peut être la seule qui protège les voitures et les piétons contre les dangers auxquels ils sont exposés par la circulation *si rapide* et si fréquente des cars et cependant de nombreuses infractions sont commises.

Hier dimanche à 6 h. 1/2 à Tourcoing à l'intersection de la rue St-Jacques et de la rue Nationale, ma voiture a failli être renversée par un car venant de la gare des Francs et dont l'arrivée n'avait pas été annoncée par le cornet.

Cet accident a été évité par le cocher qui, tournant *rapidement dans le sens de la marche du car qu'il* touchait presque a pu éviter une collision.

Si la voiture avait été un peu plus engagée dans la rue St-Jacques le cheval, le cocher, la voiture et les cinq personnes qui étaient à l'intérieur étaient renversés, un grave accident se produisait.

On répète sans cesse que les cars peuvent s'arrêter instantanément, je pense que cela n'est pas exact. Le conducteur qui voyait certainement le danger a dû faire tous ses efforts pour arrêter sa voiture et il n'y est parvenu qu'après avoir parcouru la rue Saint Jacques dans toute sa largeur et plusieurs mètres dans la rue Nationale.

Je crois qu'il est bon de signaler ces faits à l'attention publique afin d'insister auprès de la Compagnie pour qu'elle veille à l'exécution stricte d'un règlement qui, je le répète, est notre seule sauvegarde contre des écrasements qui manquent de charmes.

C'est dans ce but, Monsieur le Directeur, que je viens vous prier de donner à ma lettre la publicité de votre journal.

Veuillez agréer mes salutations très distinguées.

DUCHANGE, père.

Les cartes d'abonnement pour les tramways à vapeur entre Croix et Roubaix

Croix, le 21 mars 1896.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

La Compagnie des Tramways à vapeur a fait afficher, dans son kiosque de Croix, qu'à partir du 1er avril prochain, elle délivrerait des abonnements sur toute la ligne de Lille à Roubaix.

Je puis donc des renseignements pour connaître le prix *d'un abonnement entre la place de Roubaix et la place* de Croix.

Jugez de mon étonnement lorsqu'il me fut répondu que les abonnements n'étaient délivrés qu'au dépôt de la *place de Lille. En conséquence* les habitants de Croix et Wasquehal, que leurs occupations appellent chaque jour à Roubaix et qui désirent s'abonner au tramway, doivent prendre un abonnement sur toute la ligne, de la place de Lille à la place de Roubaix, tandis que les habitants de Lille peuvent prendre des abonnements pour Mons-en-Barœul, Pont du Brœucq, Croix-Blanche, Place de Roubaix, à des prix proportionnels à la distance à parcourir.

La ligne de tramway desservant les deux villes, il est assez logique que les roubaisiens devraient pouvoir jouir des mêmes avantages que les lillois, et la municipalité de Roubaix devrait exiger de la Compagnie des tramways à vapeur qu'elle délivre les abonnements au départ de Roubaix comme elle le fait au départ de Lille.

J'espère qu'il suffira de signaler ce non-sens pour que la Compagnie accorde satisfaction aux habitants de Croix et Wasquehal travaillant à Roubaix.

En vous *priant de vouloir bien insérer cette lettre* dans votre estimable journal, je vous présente, Monsieur le directeur, mes civilité empressées. *Un mécontent.*

A propos de « Menées cléricales à la Croix-Rouge »

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je vous serais reconnaissant de reproduire la lettre ci-jointe que j'ai adressée au journal l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* :

« Monsieur le Rédacteur,

» On me communique un article de votre journal portant la date du 25 mars où vous me mettez en cause.

» Je n'ai eu, jusqu'à ce jour, aucune connaissance du fait que vous signalez, je n'ai donc pas eu à menacer aucun ouvrier de renvoi pour le cas où un de ses frères ne réintégrerait pas l'école congréganiste de la Croix-Rouge.

» *J'aurais d'ailleurs été en très mauvaise posture pour exercer* une pression quelconque, l'ouvrier dont vous parlez n'étant employé dans la maison Flipo frères, dont je fais partie, qu'à titre provisoire en remplacement d'un malade.

» Si vous me connaissiez mieux, vous sauriez qu'il n'entre pas dans mes habitudes d'exercer des menaces vis-à-vis de mes ouvriers pour des questions qui sont du domaine de leur *conscience*.

» Je vous prie, Monsieur, d'insérer cette rectification dans votre plus prochain numéro et vous présente mes salutations.

» ROMAIN FLIPO. »

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements anticipés l'assurance de ma parfaite considération. — R. F.

NOUVELLES MILITAIRES

Instructions pour la formation de la classe de 1895. — Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux de corps d'armée une longue instruction sur la formation du prochain contingent. Après avoir insisté d'une façon pressante sur les mesures à prendre pour faire obtenir les dispenses à tous les inscrits qui peuvent y prétendre, le document ministériel traite quelques questions nouvelles que nous signalons ci après, car elles intéressent beaucoup de jeunes gens appartenant à la classe 1895.

Les certificats, délivrés par les préfets aux exemptés pour inaptitude au service militaire, doivent spécifier si l'infirmité entraîne ou non l'incapacité absolue de travail ; en effet, dans l'affirmative, l'exempté n'est pas assujetti à la taxe fixe, et l'oubli de cette annotation pourrait lui causer un préjudice sérieux.

Certains conseils de révision ont accordé la dispense à d'anciens élèves des écoles nationales d'agriculture, d'arts et métiers, des hautes études commerciales, supérieures de commerce, etc., sur le vu de pièces constatant qu'ils avaient le diplôme d'élève breveté. La dispense n'est due qu'aux titulaires du brevet supérieur.

La qualité d'élève de l'École coloniale ne donne par elle-même aucun titre à la dispense.

Les élèves des écoles annexes de médecine navale ne peuvent réclamer que la dispense de l'article 23 sur justification qu'ils sont en cours d'études en vue du diplôme de docteur ou de pharmacien de 1re classe.

Il est avoir rappelé les changements apportés aux conditions de la dispense entre frères par la loi du 13 mars 1896. L'instruction prescrit aux conseils de révision de ne classer dans le service actif que les hommes qui y sont aptes, mais de les y classer tous, et d'éviter toute précipitation dans les opérations, tant au point de vue de l'examen de l'aptitude physique des inscrits que pour l'examen de leurs réclamations.

Les demandes de dispense à titre de soutien de famille seront examinées par les conseils de revision départementaux du 17 au 19 juin.

LES CHRYSANTHÈMES

C'est à Roubaix qu'a eu lieu, en 1887, la première manifestation, en France, des Chrysanthèmes cultivés à la grande fleur.

Qui donc aurait pensé alors que le Chrysanthème aurait acquis aussi vite la grande faveur du public? En 1886, des fleuristes parisiens avaient déclaré que le chrysanthème était usé, et n'avait jamais pu prendre place dans l'ornementation et la décoration des appartements. Les événements n'ont pas donné raison à ces fleuristes, car, dès 1888, un des jardiniers-chefs de la ville de Paris, appelé par M. Pierre Legrand, alors ministre du commerce, pour apprécier une gerbe de chrysanthèmes grandes fleurs, la prenait, à distance, pour un travail artificiel...

Depuis lors, des sociétés, pour encourager et développer la culture du chrysanthème, se sont fondées à Paris, à Lyon et à Lille; dautres sont en formation dans différentes régions.

Les amateurs et professionnels viennent de former la nouvelle *Société des Chrysanthémistes du Nord de la France* (la S. C. D. N.) ont dressé des statuts qui ont reçu l'approbation préfectorale, et ils ont constitué un comité provisoire.

Ce comité provisoire a obtenu le patronage de MM. Vel-Durand, préfet du Nord; le général Segrétain, gouverneur de Lille; Méry Legrand, sénateur, maire de Lille, et celui des deux présidents des deux Sociétés horticoles de Lille, M. Noy, doyen de la Faculté des Lettres, président de la Société régionale du Nord, et M. Victor Druez, président du Cercle horticole, qui ont bien voulu accepter le titre de présidents d'honneur.

Le Comité provisoire est composé de M. J. Lefebvre, propriétaire à Lille, président. Les vice-présidents sont MM. Farez, de Douai; Richard Lesay, Wativerick, Delannoy, de Douai. Trésorier, M. Désiré Houzet, propriétaire à Lompret, et secrétaire général, M. Anatole Cordonnier, propriétaire à Bailleul.

Une assemblée générale aura lieu dans la première quinzaine d'avril, à l'effet de nommer un comité définitif.

Les membres honoraires recevront chaque mois une publication ou journal donnant des détails sur la culture du chrysanthème et traitant d'autres sujets horticoles.

Nous pouvons donc espérer avoir cette année, indépendamment des 7 ou 8 expositions du comité floral, une exposition de chrysanthèmes qui sera digne de la région.

Avec les progrès accomplis depuis quelques années, et le nombre croissant des amateurs, nous ne doutons pas que cette exposition aura un grand succès.

LE SOUVERAIN-PONTIF
et la taxe d'abonnement

Cambrai, 24 mars, — Nous avons donné hier matin une relation complète des paroles de Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, à son clergé, au sujet des Congrégations. Après avoir dit que le Saint-Père approuvait l'union réalisée dans le diocèse de Cambrai, Monseigneur a ajouté en substance *que le Saint-Père s'est trouvé dans la nécessité d'autoriser certaines Congrégations à payer la taxe, à cause d'intérêts matériels graves, et que la ligne de conduite des catholiques doit être de n'attaquer ces congrégations ni en public ni dans les journaux.*

Nous garantissons le sens, sinon le texte, de ces paroles du Souverain-Pontife, rapportées par Mgr Sonnois.

NORD

Un assassinat à Ors. — A la suite d'une discussion d'intérêts, entre deux habitants de Landrecies qui revenaient, lundi soir, de la foire du Cateau, l'un d'eux, Delay, s'est jeté sur son adversaire, Denis Drion, et l'a frappé d'un coup de couteau à la cuisse gauche. Une abondante hémorrhagie s'étant produite, a causé la mort de la victime.

Le parquet de Cambrai est descendu sur les lieux. Delay a été arrêté mardi matin et conduit à Cambrai. Il a passé des aveux.

Condekerque-Branche. — Lundi soir, vers 7 heures, une jeune fille de 19 ans, Eugénie Berthen, quittait l'estaminet Debroucker, lorsqu'elle fut assaillie par trois garnements de 18 à 20 ans, qui se livrèrent sur elle aux derniers outrages.

Les agresseurs ont été arrêtés et écroués à la maison d'arrêt de Dunkerque.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances mardi 24 mars.* — Jean Ost, rue du Tilleul, cour Lordiau, 9. — Léon Dezitter, rue des Vélocipèdes, 13, chez Joseph Wandelin. — Ernest Boonaert, boulevard de Metz, 29. — Georges Degroote, rue de Lannoy, cour Boyaval, 26. — Louise Lemaire, rue du Coq-Français, 165. — Madeleine Dupuis, rue du Moulin, 79. — Marie Deweer, rue de l'Ouest, 101. — Joseph Dekoeck, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 12. — Anna Couvreur, rue Pierre-de-Roubaix, cour Flipo, 36. — Valère Staedtsbadeu, rue de France, 51. — Jeanne Fièvet, rue de la Redoute, 67. — Rosalie Christiaens, rue des Anges, cour Blondel, 6. — *Déclarations de décès.* — André Meeus, 38 ans, rue de Mons, cour G. Lefebure, 2. — Ernest Delsaux, 26 ans, rue de Lille, 133. — Sylvie Fontrez, 71 ans, rue de la Vigne, cour veuve Leman, 2. — Jeanne Lescoux, 1 an, rue Saint-Amand, 68. — Georges Coucke, 2 mois, rue de Béthune, 10. — Ferdinand Brombroucq, 47 ans, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du mardi 24 mars.* — Marie Lietuer, rue du Clinquet. — Rachel Hindryck, rue du Floëon. — Victor Catean, rue des Cinq-Voies. — Gabrielle Vanmoorleghem, rue de Gand. — Zoé Florin, rue Delhaye. — Marthe Heddebaut, rue de Croix. — Fernande Duvillier, rue de Menin. — Joseph Verbeke, rue de Belle-Vue. — *Déclarations de décès.* — Clémence Delepaut, 23 ans, bobineuse, Hôpital-Civil. — Henri Rygole, 54 ans, charpentier, rue de la Blanche-Porte, 24. — Elise Lernaux, 61 ans, ménagère, rue Fin-de-la-Guerre, cour Courbon, 14. — Madeleine Cassard, 4 mois, rue de Mouvaux, 92.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 26 mars 1896, à neuf heures 1/2, pour le repos de l'âme de Madame veuve Auguste JOURDEUIL, née Adéline SEGARD, décédée à Roubaix, le 23 février 1896, dans sa quatre vingt-deuxième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Chambre des représentants. — *Séance du 23 mars.* — Après une discussion au sujet de la prise en considération d'une proposition de loi socialiste sur le louage des biens ruraux, la Chambre a terminé l'examen et le vote des articles modifiant quelques dispositions du mariage.

Abordant ensuite la discussion d'un autre projet de loi chargeant les inspecteurs de veiller à l'exécution de la loi de 1887 sur le payement des salaires, elle a pu le voter aussi malgré l'*intervention du citoyen Anseele.*

Le Sénat. — *Séance du 23 mars.* — M. Picard a continué et achevé son discours, à propos de la loi sur la fabrication et l'importation des alcools.

Au nom de son collègue M. Lafontaine et en son propre nom, M. Picard a mis en avant un contre-projet basé sur le monopole.

La seconde partie de la séance a été remplie par un discours de M. le ministre des finances, qui s'est surtout attaché à discuter le contre-projet de Picard et Lafontaine.

Le roi et la princesse Clémentine quitteront Bruxelles, jeudi, annonce un journal, pour aller passer quelques jours sur les côtes de la Méditerranée.

La crise à l'Exposition de Bruxelles. — Un conseil des ministres a eu lieu à propos de la crise à l'Exposition de Bruxelles. On sait que cette crise a été provoquée par des divergences de vues au sujet de deux projets financiers. Cinq membres du comité, dont M. Guillery, ont donné leur démission.

Le conflit administratif créé au sein de la commission organisatrice de l'Exposition de 1897, est en ce moment à sa période aiguë.

M. le comte d'Oultremont, commissaire général du gouvernement à l'Exposition, ayant vainement tenté, par une démarche personnelle, de faire revenir M. Guillery, président du comité exécutif, sur sa démission, M. Nyssens, ministre du travail, a renouvelé lui-même cette démarche — sans plus de succès.

Les ministres se sont réunis alors d'urgence, dimanche matin, pour statuer sur cette affaire, et M. Nyssens a proposé la nomination d'un comité que présiderait M. Descamps-David, sénateur de